



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**  
**Service Eau, Environnement et Forêt**

### **NOTE DE PRÉSENTATION**

relative au projet d'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement  
**concernant**  
les travaux prévus par l'EPAGE du bassin du Loing pour la restauration hydromorphologique du Maurepas sur la commune de Corbeilles-en-Gâtinais

#### **Contexte et objectif**

L'EPAGE du Bassin du Loing a déposé le 7 octobre 2022 une demande de déclaration d'intérêt général avec déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique du Maurepas sur la commune de Corbeilles-en-Gâtinais.

La zone de projet se situe sur la commune de Corbeilles dans le Loiret (45) et concerne le cours du Maurepas depuis le point de confluence avec le ruisseau de la Rolande, à 100 m environ en amont du pont de l'avenue de Bordeaux (OH1) jusqu'au lieu-dit « Pièce du Charron » en aval (OH5), soit un linéaire de cours d'eau d'environ 1.9 km.

Les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques faisant l'objet du projet d'arrêté sont les suivants :

- **De travaux préparatoires :**
  - Mise en place des accès, pistes, aires de stockage et bases de vies dans l'environnement proche des travaux ;
  - Réalisation d'une pêche de sauvegarde sur l'ensemble de la zone de travaux;
  - Implantation/Piquetage des aménagements ;
- **De travaux forestiers :**
  - Fauchage/Débroussaillage/Élagage sur des portions de berges ;
  - Abattage/dessouchage sélectif d'arbres ;
  - Traitement d'éradication du foyer de Renouée du Japon (segment 2).
- **De travaux de terrassement :**
  - Terrassement en déblais/remblais des berges sur le segment 1 ;
  - Mise en forme des risbermes par terrassement en déblais/remblais (purgés des vases dans le lit, apport de matériaux gravo-terreux pour la constitution des risbermes), apports de matériaux granulaires pour la délimitation des risbermes et la reconstitution du matelas alluvial sur le fond du lit, réglage des matériaux purgés derrière le cordon constitué en matériaux granulaires afin de constituer la structure des banquettes ;
  - Diversification des écoulements par apport de blocs sur les zones de recouvrement des risbermes (hauts fonds) ;
  - Création d'un cheminement piéton de faible largeur en sommet de berge en rive droite du Maurepas (segment 1)

- **De travaux de démolition :**
  - Retrait de protections de pied de berge vétustes (segment 1) ;
  - Démolition d'un massif maçonné en rive (segment 1) ;
  
- **De travaux de construction :**
  - Construction de banquettes latérales sur toute la longueur des radiers des ponts OH1 et OH5 ;
  - Mise en place d'une tête d'aqueduc à l'exutoire d'une canalisation d'eau pluviale en rive droite en amont proche de OH1 (segment 1) ;
  
- **De travaux de génie végétal :**
  - Segment 1 :
    - Mise en place de protection de pied de berge de type tressage de saule ;
    - Mise en place de boudins de treillis de coco tissé séparés par des lits de plants et plançons ;
    - Engazonnement des berges remodelées par un mélange grainier de type « berges supérieures » ;
    - Plantations d'arbres et arbustes d'essences locales pour reconstitution de ripisylve ;
  - Segments 2 et 3 :
    - Végétalisation des risbermes par plantation d'hélophytes et engazonnement par un mélange grainier de type « prairie humide ».

#### **Condition de la participation du public**

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général mentionné ci-dessus, accompagné de la présente note, est soumis à la participation du public en application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours.